

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 54 | Membres en fonction : 54 | Membres présents : 42 | Absent(s) excusé(s) : 9 | Absent(s) : 3 | Pouvoir(s) : 4 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 46
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-18 :

Renouvellement de l'engagement de l'Eurométropole de Metz dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre.

Rapporteur : Monsieur Manuel BROCARD

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages modifiée, et la Directive 2009/147/CEE du parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,
 VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, art. 140 à 146,
 VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,
 VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
 VU l'Arrêté préfectoral du 03 août 2010 portant désignation du site Natura 2000 "Pelouses du pays messin" (zone spéciale de conservation),
 VU l'Arrêté préfectoral du 07 août 2012 portant approbation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin" (FR4100159),
 VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2013 actant la volonté d'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000,
 VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
 VU la loi n° 2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la délibération du Bureau du 16 janvier 2016 actant le renouvellement de l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre,
 VU la délibération du Bureau du 2 décembre 2019 actant le renouvellement de l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre,
 VU la délibération du Bureau du 19 septembre 2022 portant sur la candidature de l'Eurométropole de Metz à l'Appel à Projets "Projets agro-environnementaux et climatiques 2023-2027 en région Grand Est",
 CONSIDERANT l'engagement depuis 2013 de Metz Métropole dans l'animation du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin", dont 90 % de la surface concerne le territoire métropolitain,

M. Brocard

CONSIDERANT l'articulation étroite de l'animation du site Natura 2000 avec d'autres démarches portées par la métropole, en particulier la mise en œuvre du plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin, la Trame Verte et Bleue métropolitaine et l'élaboration du Plan Paysage des côtes de Moselle de Metz Métropole,
CONSIDERANT l'exemplarité reconnue par les Services de l'Etat des actions mises en œuvre par la métropole,

ACTE la volonté du renouvellement de l'engagement de Metz Métropole dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre pour les années 2023, 2024 et 2025.

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20221205-2022-12-DB18-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DB18
Date de décision : lundi 5 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Renouvellement de l'engagement de l'Eurométropole de Metz dans le dispositif Natura 2000 et sa mise en œuvre
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221205-2022-12-DB18-DE
Document principal : 99_DE-18.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 07/12/22 16:46 | En cours de création | |
| 07/12/22 16:47 | En préparation | Catherine DELLES |
| 07/12/22 17:22 | Reçu | Catherine DELLES |
| 07/12/22 17:22 | En cours de transmission | |
| 07/12/22 17:25 | Transmis en Préfecture | |
| 07/12/22 17:33 | Accusé de réception reçu | |